



AVIS – PROMULGATION

Le 3 mai 2010, le conseil de la Ville de Québec a adopté le Règlement sur des travaux d'aménagement extérieur au pourtour de l'église Saint-Rodrigue de l'Arrondissement de Charlesbourg et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1667, décrétant un emprunt de 1 074 000 \$.

Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 9 juillet 2010 et il entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Une copie de ce règlement est disponible, pour consultation, au bureau du greffier situé à l'hôtel de ville, 2, rue des Jardins, Québec, durant les heures de bureau.

Donné à Québec, le 13 juillet 2010.

Le greffier de la Ville

Sylvain Ouellet, avocat

/hmd